



A Orléans, le 4 janvier 2021

Monsieur le directeur académique,

Tout d'abord, nous souhaitons vous adresser ainsi qu'à vos services nos meilleurs vœux pour cette année 2021.

Par ailleurs, nous nous adressons à vous suite à la recommandation que vous avez reçue de la DGRH fin décembre concernant la possibilité d'organiser des séances de rattrapage courant janvier pour les attestations de natation et de PSC1 pour les titularisations des PES.

En effet, cette dernière invite les secrétariats généraux à faire preuve de souplesse concernant le **décret n° 2020-883 du 17 juillet 2020** et la date limite du 31 décembre 2020 et propose de prendre contact localement avec les préfets pour demander des ouvertures exceptionnelles des piscines si nécessaire.

Nous savons que plusieurs stagiaires sont dans cette situation dans notre département. Dans quelle mesure envisagez-vous de répondre à cette possibilité de souplesse proposée par la DGRH ? Et de quelle manière comptez-vous informer les étudiants-stagiaires de cette possibilité ?

Sachez, Monsieur le directeur académique, tout notre attachement au bon fonctionnement du Service Public de l'Éducation Nationale.

Veillez recevoir, nos salutations respectueuses.

D'avance merci pour votre retour.

Les co-secrétaires du SNUIPP FSU 45
Laurianne Delaporte , François Maulard